

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 764 Budget Participatif : Mise en œuvre du projet un 12e ouvert sur la culture. Subvention (55.000 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, autorisant Madame la Maire de Paris à signer une convention avec la SCIC le 100 établissement culturel solidaire, pour l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement attribuée à la SCIC le 100 établissement culturel solidaire, 100 rue de Charenton (12e), au titre de l'année 2018, est fixée à 55.000 euros. 181247 ; 2018-08407

Article 2 : La dépense correspondante de 55.000 euros sera imputée sur la nature 20421, rubrique 3820, AP 1840312, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'équipement pour l'attribution d'une subvention d'investissement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO